



Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 18 février 2013, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance à des fins personnelles.
La séance est enregistrée par le directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-30 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jacques Caron, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller

Trente-six personnes sont présentes.

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ajournée du 18 février 2013

3. ADMINISTRATION

3.1 Demande de dérogation mineure au 3934 chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle et de Mme Yvette Cloutier

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Achat de RAM et de boyaux pour les mâchoires de vie

4.2 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'une servitude située sur le lot 3 389 319 (propriété de M. Pierre Coulombe)

4.3 Mandat à Laforest Nova Aqua pour un suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux P1 & P2

4.4 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels (recherche en eau)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ajournée du 18 février 2013

2013-31 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 18 FÉVRIER 2013

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ajournée du 18 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION

3.1 Demande de dérogation mineure au 3934 chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle et de Mme Yvette Cloutier

Le point est reporté.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Achat de RAM et de boyaux pour mâchoires de vie

2013-32 ACHAT DE RAM ET DE BOYAUX POUR MÂCHOIRES DE VIE

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2013, les membres du conseil ont budgété des équipements additionnels pour les mâchoires de vie;

pour ce motif,

proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de RAM et de boyaux pour les mâchoires de vie;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Aréo-Feu au montant de 6 380 \$, plus les taxes et autorise le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 22000 650 « Équipement ».

Adopté à l'unanimité.

4.2 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'une servitude située sur le lot 3 389 319 (M. Pierre Coulombe)

2013-33 AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE SITUÉE SUR LE LOT 3 389 319 (M. PIERRE COULOMBE)

ATTENDU la résolution 2012-139 qui autorise la directrice générale et le maire à signer ledit contrat;

ATTENDU QUE le maire ne veut pas signer ledit contrat, car il mentionne qu'il est en conflit d'intérêt dans ce dossier;

pour ces motifs,





proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire suppléant à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Mandat à Laforest Nova Aqua pour un suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux P1 & P2

2013-34 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA POUR UN SUIVI ANNUEL DE L'EXPLOITATION DES PUIITS MUNICIPAUX P1 ET P2

ATTENDU QUE le conseil municipal a établi un plan de suivi de la nappe phréatique et du rendement des installations de captage d'eau potable (mai 2011 à mai 2012);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire continuer le suivi de la nappe phréatique et du rendement des installations de captage d'eau potable (août 2012 à août 2013);

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Laforest Nova Aqua pour la somme de 3 185,30 \$, plus les taxes, pour la période de août 2012 à août 2013;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense, le tout tel que présenté dans l'offre de services professionnels # 2278, en date du 18 octobre 2012 de Laforest Nova Aqua.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 41321 521 « suivi des puits P1 & P2 ».

Adopté à l'unanimité.

4.4 Mandat à Laforest Nova Aqua – services professionnels (recherche en eau)

2013-35 MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA – SERVICES PROFESSIONNELS (RECHERCHE EN EAU)

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Ghislain Daigle, maire,

il est résolu :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la recherche en eau – secteur 2B – services professionnels, le tout conformément à ce qui a été soumis en date du 12 février 2013 dans l'estimation n° 2367 pour la somme de 5 809,86 \$, plus les taxes;

QUE le conseil municipal autorise M. Gaétan Baron, inspecteur municipal, pour faire effectuer les travaux de sous-traitance, tels que pelle mécanique et autres. Tous les travaux de sous-traitance sont à la charge de la Municipalité;

QUE l'identification des secteurs d'intérêt pour la réalisation de travaux exploratoires préliminaires sera effectuée par le chargé de projet de Laforest Nova Aqua;



QUE le conseil municipal mandate Mme Diane Laroche, directrice générale, afin d'obtenir par écrit les autorisations (droits de passage) des propriétaires avant de commencer les travaux;

QUE le conseil municipal accepte les soumissions et autorise le paiement des dépenses.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles. Les dépenses reliées à la recherche en eau seront comptabilisées à même la taxe d'accise.

Adopté à l'unanimité.

4.5 Mandat pour les services d'un urbaniste de la MRC

2013-36 MANDAT POUR LES SERVICES D'UN URBANISTE DE LA MRC

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une résolution pour organiser une rencontre avec les propriétaires des îlots déstructurés (résolution 2012-240);

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter une résolution pour obtenir les services d'un urbaniste de la MRC, plus particulièrement M. Pablo Rousseau;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Ghislain Daigle, maire,

il est résolu :

QUE le conseil municipal mandate le Service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour obtenir les services de l'urbaniste lors de la soirée de rencontre qui est identifiée par la résolution 2012-240;

QUE le conseil autorise le paiement de la dépense qui sera facturée à l'heure;

QUE les crédits pour le paiement de cette dépense soient prélevés dans le poste « professionnel ».

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-37 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jacques Caron, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 32.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

